

MUSÉE ROYAL

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

n° 1359

Dossier concernant l'autorisation accordée à M^r J^b Delboët de dessiner le tableau de M^r Stallaert (la mort de Didon) dans l'une des Salles de la Galerie historique.

I.6.2522.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.

1359 Antworts" erordicä M^r Delboëte de dessiner en tabl. de M^r Stallaert.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 1359

Brux. 27 Dec. 1872

a Mr J^h Delvaet,
Copeur-Graveur.

J'ai l'honneur de vous
informez que la Commission
Directrice des Musées royaux vous
conseille à exécuter dans l'école
des Sèvres de la Galerie historique
le dessin qui vous est nécessaire
pour la gravure qui va être
exécutée d'après le
tableau de Mr. Stallaert,
intitulé : la mort de Diderot.

Je vous prie de faire tout ce
qui sera nécessaire.

Le Secrétaire
J. H.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTERS, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 1023

Bruxelles, le 27^e X^{me} 1872



Monsieur le Conservateur,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Le Siècle Delboëte, artiste,
peintre, à Bruxelles, a été désigné
par la Commission directrice des
Exposition générale des Beaux-
arts de 1872, pour exécuter la
gravure du tableau de M. Hallaert,
représentant "La mort de Didon",
destinée aux souscripteurs de la
tombola de l'Exposition de 1872.

Ce tableau, qui a été acquis
par le Gouvernement pour le Musée,
ne peut être déplacé à cause
de ses grandes dimensions.

M. Delboëte trouvera par
conséquent dans l'obligation de
faire, sous les locaux même
du Musée, le dessin qui doit
servir à l'achèvement de
l'estampe.

J'ai l'honneur de vous prier
Monsieur le Conservateur, d'assurer

3

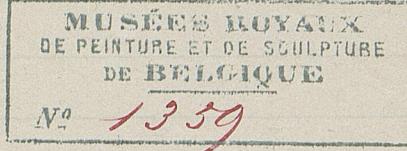
Monsieur le Conservateur des
Musées Royaux de peinture et de sculpture,
à Bruxelles.

lui donner à cet effet à M^e
Delbois toutes les facilités
désirables.

Si celui-ci exprimait le
désir d'être autorisé à faire
faire au préalable une reproduction
photographique de l'œuvre de
M^r Hallart, il convenirait
de ne pas y mettre obstacle.

Le Secrétaire
Le Directeur général,
Télégr.

Ixelles le 19 Décembre 1872,



Messieurs 1359

Je prend la respectueuse liberté de
vous écrire, afin de vous priez d'adopter
l'extrême obligeance de bien vouloir me accorder
un local dans la galerie Historique au Musée
pendant deux ou trois mois, ainsi que de
me pouvoir y aller le matin avant l'heure
églementaire et les apres dîners apres
quatre heures, et les fêtes et Dimanches,
pour l'exécution d'un dessin d'apres le
tableau de Monsieur Stallaerts, La
Divor, dessin qui doit me servir de modèle
pour l'exécution de la gravure pour l'exposition
de 1875, commandé qui me a été fait par
la Commission Directrice de l'exposition
J'espere, Messieurs, que vous
vougerés me accorder cette faveur, le
gouvernement n'ayant pas me confié le
tableau chez moi,

Recevez, Messieurs, mes
salutations très distinguées de votre
très humble serviteur,

J. Delbaët

Artiste graveur,
Place St Croix 18 à Ixelles